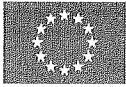


29 AVR. 2013



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

LE DIRECTEUR GENERAL

Bruxelles, le 24 AVR. 2013
A2/OB D(2013) 803468

CCR-Sud
Mr Victor Badiola (Chairperson)
Station IFREMER
8 rue François Toullec
56100 Lorient
France

Objet: Recommandation du CCR-Sud sur le renforcement de la capacité technique du groupe de travail "sous-division insulaire"

Reference: Votre avis n°74 du 14 mars 2013

Cher M. Badiola,

Merci pour votre recommandation sur le renforcement de la capacité technique du groupe de travail 'sous-division insulaire'. Nous sommes en effet pleinement conscients que certaines organisations de pêcheurs manquent des connaissances techniques et juridiques pour être pleinement impliquées dans les discussions.

Nous considérons que la création du groupe de travail 'sous-division insulaire' est une bonne initiative qui permet aux acteurs intéressés par la pêche d'échanger sur des sujets communs et par là même d'améliorer leurs connaissances. L'éventuelle allocation de fonds supplémentaires à ce groupe est de la responsabilité du CCR-Sud, dans le cadre de son budget. Nous ne pouvons pas augmenter la subvention de la Commission dans la mesure où nous ne disposons pas de fonds supplémentaires qui pourraient être utilisés à cette fin. En outre, cette subvention est identique pour chaque CCR.

Nous espérons que cette réponse couvre bien l'objet de votre avis n°74. Si vous avez des questions complémentaires, nous vous invitons à contacter M. Olivier Baudalet, coordinateur des CCR (olivier.baudalet@ec.europa.eu; +32.2.295.68.70).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Lowri Evans